

**AVIS****RECRUTEMENT D'ASSISTANTS AUX INSTITUTEURS(TRICES)  
MATERNEL(LE)S (M/F) A TEMPS PARTIEL.**

Le Collège communal de la Ville de NEUFCHATEAU procédera prochainement au recrutement d'un agent contractuel PTP et à la constitution d'une réserve de recrutement d'agents PTP et agents PTP puériculteur(trice)s assistant(e)s aux instituteurs (trices) maternel(le)s à 4/5èmes temps chargé(e)s notamment de seconder les enseignant(e)s lors de l'accueil des enfants dans des activités en groupes restreints, en ateliers et participer à l'encadrement des repas et des temps libres.

**Conditions générales et particulières d'admission.**

- \* avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- \* jouir des droits civils et politiques;
- \* être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction;
- \* satisfaire aux lois sur la milice (pour les candidats masculins);
- \* être âgé(e) de 18 ans au moins;
- \* être obligatoirement en possession d'un passeport P.T.P. au plus tard le jour ouvrable précédent la date d'engagement;
- \* réussir un examen de recrutement.

**Emploi.**

Emploi à 4/5èmes temps – contrat à durée déterminée (2 mois).

**Examens.**

Le programme des examens ainsi que les règles de notation sont fixés comme suit:

- une épreuve orale d'aptitude professionnelle en rapport avec la fonction à exercer (aptitudes pédagogiques ; capacité relationnelle pour travailler en équipe ; accueil et animation de groupes d'enfants ; motivation pour l'emploi);

La condition de réussite est établie comme suit :

- avoir obtenu 60 % à l'épreuve orale.

**Date d'examen** : 16/04/2018 à partir de 13h30

**Candidatures.**

La lettre de candidature, COMPORTANT LA SIGNATURE MANUSCRITE, accompagnée des pièces ci-après:

- curriculum vitae,
- extrait de casier judiciaire avec mention de nationalité (Modèle 2) datant de moins de trois mois,
- **LE CAS ECHEANT**, copie du certificat d'enseignement secondaire supérieur ou inférieur ou brevet/certificat d'études et de qualification sanctionnant les études de puériculteur(trice) ou certificat d'études de base sera adressée pour le **vendredi 16/03/2018** avant 11 heures au plus tard au Collège communal, Hôtel de Ville, Grand-Place,1, 6840 NEUFCHATEAU.

**Les candidatures non signées et/ou tardives et/ou incomplètes et/ou transmises par e-mail ne seront pas prises en considération.**

Une réserve de recrutement d'une durée de deux ans est d'application, éventuellement prorogeable d'un an par décision motivée du conseil communal.

Le Directeur général,  
(sé) J-Y. DUTHOIT

Neufchâteau, le 26/02/2018.  
Le Bourgmestre,  
(sé) D. FOURNY